

La Charte de Charleroi-Thuin :

Un pilier de la déontologie politique européenne

26 janvier 2025

“À l’instar de la Charte de Munich, signée en 1971 par des syndicats de journalistes européens, texte fondateur qui a défini les principes de base de la déontologie journalistique sur le continent, qui établit un équilibre entre les devoirs des journalistes envers le public et leurs droits à exercer leur métier librement, je propose de créer une charte de déontologie des politiciens. Sans attendre, j’y contribue. Je vous propose ci-dessous, en âme et conscience, mon engagement politique. Ce n’est pas un programme politique, c’est une éthique politique !”

26 janvier 2025 - Olivier Mageren - Citoyen Belge

Préambule

Le politicien peu importe son engagement ou non à un parti quel qu’il soit, et indépendamment de celui-ci, en âme et conscience, s’engage envers ses semblables, les autres citoyens, à respecter et à faire encore mieux que les principes ci-dessous. Et ce quelles que soient les règles éthiques et déontologiques du parti ou du mouvement politique dans lequel il est possiblement engagé. L’intention est de tirer vers le haut les vertus sociétales en étant un exemple honnête.

Le politicien s’engage à être partout et en toute circonstance, privée et publique, un exemple pour la jeunesse. Tant dans ses propos, ses insinuations, ses actes, ses collaborations et ses créations. Écoute, bienveillance, inclusivité, honnêteté, fiabilité, professionnalisme,

Si ces principes éthiques et déontologiques semblent trop ambitieux pour le politicien, on est en droit de se poser la question suivante : En quoi serait-il digne de confiance et apte à exercer des fonctions de représentation du bien commun pour la société ? Les citoyens méritent des représentants dignes des plus hauts standards éthiques et démocratiques.

Le droit des citoyens à une démocratie transparente et équitable exige des politiciens qu’ils s’engagent à respecter des devoirs fondamentaux dans l’exercice de leur fonction. La légitimité de leur action repose sur l’exercice effectif de ces devoirs et la reconnaissance de leurs droits essentiels.

Déclaration des devoirs et des droits des politiciens

Les devoirs des politiciens

1. Le politicien agit en toute circonstance comme un **exemple pour la jeunesse** dans tous les domaines de sa vie. Oui, la politique mérite des acteurs exemplaires dont la société et les parents peuvent être fiers.

2. Le politicien s’engage à **respecter scrupuleusement la Constitution** de son pays, et à être un exemple vivant de son application effective et à améliorer autant que possible sa mise en application, tenant compte du changement permanent de la société. Les constitutions, lois et règlements ne sont pas là pour être bafouées ou contournées d’aucune

manière. Le politicien fait de son mieux pour comprendre l'esprit et l'intention des constitutions, lois et règlements pour ensuite **agir selon les plus hauts standards**. Il exige de soi-même de faire de son mieux et refuse la médiocrité. Il tire les standards par le haut et pas vers le bas. Le politicien honnête et intègre n'a pas besoin de lois pour agir selon les plus hauts standards d'éthique et de déontologie. Quelles que soient les lois, il s'aligne naturellement en âme et conscience selon les principes de vitalité et de démocratie les plus hauts.

3. Le politicien agit avec une **totale transparence**. Il exige une totale transparence dans toutes les affaires sociales. Il refuse la censure et la manipulation des données. Les données sont des affaires publiques. Il est un exemple d'intégrité et de transparence pour la société. Le politicien doit rendre des comptes de manière transparente sur ses actions, ses décisions et l'utilisation des ressources publiques dont il a la charge. Il fournit au public une information complète, véridique et accessible sur les décisions politiques et les actions entreprises. Il n'admet aucune corruption (implicitement permise par la non-transparence) et s'engage à combattre la corruption sous toutes ses formes et à promouvoir une gestion transparente des affaires publiques en toutes circonstances.

4. Le politicien a le devoir de servir uniquement l'intérêt général, le bien commun, et **refuse de tirer profit d'une quelconque manière, que ce soit** pour lui ou ses connaissances, directement ou indirectement, à court terme et à long terme. Le politicien n'est pas là non plus pour servir les riches ou des intérêts autres que ceux de toute la société. Il refuse de tirer profit des failles ou des limites du système, de la constitution, des lois, des règlements. Car il sait qu'aucune loi n'est infaillible. Mais que c'est l'esprit de la loi, l'intention qui est comprise et appliquée en étant un exemple exigeant envers soi-même.

5. Le politicien s'engage à exercer sa fonction avec **probité** (çad avec honnêteté scrupuleuse) et intégrité, en refusant toute forme de corruption ou d'enrichissement personnel lié à ses fonctions. Refus total d'agir dans l'intérêt d'entreprises ou d'associations petites ou grandes, mais exclusivement pour le bien commun. Le politicien **agit pour TOUS les citoyens**, et aucunement dans l'intérêt d'une minorité privilégiée.

6. Le politicien **s'engage à dire la vérité aux citoyens**, à ne pas faire de promesses qu'il sait irréalisables et à reconnaître ses erreurs le cas échéant. Il s'auto-refuse à tenir des propos populistes, souvent basés sur des simplifications excessives et des promesses irréalistes, exploitant les conflits et les tensions pour gagner en popularité. Il s'auto-refuse à tenir des propos de polarisation, créant des tensions et des clivages entre les différentes catégories sociales, rendant le dialogue et la construction d'un consensus plus difficiles.

7. Le politicien doit scrupuleusement respecter la **séparation des pouvoirs** et l'indépendance des institutions démocratiques : législatifs, exécutifs, judiciaires et médiatiques. S'il est témoin d'une quelconque manière d'une malhonnêteté à ce sujet, il agit directement et de manière transparente à la dénonciation de celle-ci. L'intention est de tirer les standards et les pratiques vers le haut et aucunement de permettre des tricheries "entre amis".

6. Le politicien s'engage à **agir contre toute forme de discrimination** et à promouvoir l'égalité de traitement entre tous. Il redouble de vigilance lorsque des élections, des votes ou des référendums sont en cours. Il refuse toute forme de conflit d'intérêt et d'action en faveur de lobby. Le politicien n'a qu'un seul patron : l'ensemble de tous les citoyens. Il ne sert

aucune autorité pyramidale, ou autre que les citoyens (que ce soit les banques, les multinationales, des intérêts étrangers au pays, des mafias ou sociétés secrètes telles que les franc-maçons).

7. Il ne crée et n'alimente **aucune guéguerre** ni entre politiciens ni entre structures ou citoyens, que ce soit pour divertir, polariser, éviter un sujet, minimiser un problème, ou viser une personne. Il veille à créer un dialogue honnête orienté **solutions** sans éviter le cœur des questions qui lui sont adressées.

8. Le politicien a le devoir de **préserver les ressources publiques** et d'en faire un usage responsable et efficient.

9. Le politicien doit être **à l'écoute de tous les citoyens**, y compris ceux qui ne partagent pas ses opinions. La rencontre des différences est valorisée, car elle est source de richesse et d'épanouissement social pour tous. Il favorise et encourage donc le dialogue et le débat contradictoire, en refusant toute forme de démagogie ou de manipulation.

10. Le politicien s'engage à prendre en compte dans ses démarches, analyses et décisions les **enjeux à long terme**, notamment environnementaux et sociaux..

11. Le politicien doit **respecter ses « adversaires » politiques** et contribuer à la qualité du débat démocratique. Même dans le débat, il reste courtois et refuse toute forme de diffamation ou d'attaque personnelle. L'enjeu est celui du bien commun, pas des guéguerres d'égo ou de personnalités. Il s'engage à ne jamais divertir l'attention des enjeux publics ou à discréditer une démarche en s'attaquant personnellement à une personne, directement ou indirectement. Rien n'est fait au détriment de quiconque. Le focus est et reste en toutes circonstances les besoins collectifs.

12. Le politicien **refuse toute sorte d'inégalité, d'injustice et de privilège économique** : les écarts de revenus excessifs induisent des injustices inacceptables, contraires aux droits fondamentaux humains, à des constitutions intègres et aux démocraties effectives.

13. Le politicien fait du **consentement** une règle éthique essentielle dans toutes ses activités. Il devient un exemple concret du consentement.

14. Le politicien agit pour la pleine **souveraineté de son pays** et de tous les citoyens. Il n'accepte aucun compromis ou diminution de la souveraineté des citoyens. Tout court-circuit direct ou indirect de la souveraineté des citoyens est rejeté. Il agit pour l'accroissement de la souveraineté de son pays et de tous ses citoyens.

15. Le politicien assume pleinement ses **responsabilités et rend des comptes** à tous les citoyens.

Les droits des politiciens

1. **Liberté d'expression** : bénéficier de la liberté d'expression dans l'exercice de son mandat, dans le respect des lois et des règles déontologiques.
2. **Indépendance** : jouir d'une indépendance suffisante pour exercer ses fonctions sans être soumis à des pressions indues, à une particratie ou ploutocratie par exemple.
3. **Protection** : le politicien a le droit de se défendre publiquement contre les accusations infondées. Bénéficiaire d'une protection juridique et personnelle adéquate contre les menaces et les violences.
4. **Formation** : avoir accès à une formation continue pour améliorer ses connaissances et ses compétences.
5. **Rémunération** : bénéficier d'une rémunération juste et équitable pour l'exercice de ses fonctions.
6. Le politicien a le droit d'exercer son mandat **sans pressions indues ou menaces**.
7. **Accès à l'information** : le politicien a le droit d'accéder aux informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
8. **Vie privée** : le politicien a le droit à la protection de sa vie privée, tant qu'elle n'interfère pas avec l'exercice de ses fonctions.
9. **Inclusivité citoyenne** : le politicien a le droit de participer à l'élaboration des lois et des politiques publiques avec les citoyens. Le politicien a le droit de maintenir un dialogue direct avec les citoyens en toute circonstance.

Conscience et honnêteté

Le politicien agit pour que chaque citoyen ait envie de s'investir dans les débats et les décisions publiques. De ce fait, il est pleinement conscient des raisons pour lesquelles les gens n'aiment habituellement pas les politiciens et qui amènent au rejet des affaires politiques, au refus de voter et au décrochage de la vie sociale. Le politicien agit en âme et conscience pour s'empêcher personnellement les dérives suivantes bien connues :

1. Perception d'intérêt personnel : les politiciens sont souvent vus comme préoccupés par leurs propres intérêts plutôt que ceux du public.
2. Manque de sincérité : ils sont perçus comme manquant d'authenticité ou de sincérité dans leurs discours et leurs actions.
3. Promesses non tenues : les politiciens sont accusés de ne pas tenir leurs promesses électorales.
4. Inaction perçue : critique que les politiciens "parlent au lieu d'agir" ou "ne font rien".
5. Corruption présumée : sentiment répandu que de nombreux politiciens sont malhonnêtes ou impliqués dans des malversations.
6. Impuissance face aux problèmes : perception que les politiciens sont incapables de résoudre les grands problèmes comme le chômage.
7. Préoccupations électoralistes : impression que les politiciens se concentrent plus sur leur réélection que sur la gouvernance.

8. Lutton partisanee stériles : frustration face aux querelles politiques perçues comme improductives.
9. Manque de compétences : sentiment que certains politiciens manquent des compétences nécessaires pour gouverner efficacement.
10. Déconnexion de la réalité : perception que les politiciens sont déconnectés des préoccupations quotidiennes des citoyens.
11. Abus de pouvoir : crainte que les politiciens abusent de leur position pour des gains personnels.
12. Manque de transparence : frustration face au manque perçu d'ouverture dans les processus politiques.
13. Népotisme : perception que les politiciens favorisent leurs proches ou alliés politiques.
14. Incohérence : critique des politiciens qui changent fréquemment de position sur les questions importantes.
15. Manipulation médiatique : sentiment que les politiciens manipulent l'information pour leur avantage.
16. Inefficacité : perception que les politiciens sont inefficaces dans la mise en œuvre des politiques.
17. Manque de vision à long terme : critique que les politiciens se concentrent sur des gains à court terme plutôt que sur des solutions durables.
18. Élitisme : perception que les politiciens font partie d'une élite déconnectée de la population générale.
19. Manque de responsabilité : frustration face au manque perçu de responsabilisation des politiciens pour leurs erreurs.
20. Utilisation de tactiques divisives : critique des politiciens qui exploitent les divisions sociales pour gagner du soutien.
21. Encouragement à la partitocratie et à la ploutocratie.
22. L'évitement des questions qui fâchent. Évite d'aborder les anomalies des institutions pour ne pas compromettre sa carrière et ses relations.
23. L'évitement des questions et réponses à côté de la question posée.
24. Lâcheté face aux défenseurs de la Démocratie et des Institutions, au lieu de se tenir debout face aux injustices telles que la détention de Julian Assange.

25. Ferme les yeux et le cœur sur les scandales, tels que la pédophilie de réseau, l'encouragement ou la banalisation des guerres, les abus d'autorité, les secrets d'État.
26. Carriériste : il agit pour sa carrière au lieu du bien commun.
27. Favorise son salaire, ses avantages et sa pension alors que les citoyens s'appauvrissent.
28. Tire profit de ses activités politiques pour des fins autres que celles de son mandat ou de son engagement moral.
29. Cumule des mandats.
30. Utilisation d'excuses, évitement des responsabilités, exigences médiocres
31. Chaise musical des postes entre les politiques et les entreprises privées ou publiques (conseil d'administration, direction, conseiller, employé), avant, pendant et après leur mandat politique. Cela est particulièrement inacceptable quand ça concerne les médias, les télécoms, les entreprises publiques, et les grandes entreprises.
32. Des personnes jamais élues, qui n'étaient sur aucune liste électorale, se retrouvent du jour au lendemain dans des postes politiques (locaux ou même Européens)
33. Ils dénoncent les tricheries et eux-mêmes sont les premiers à tricher ou avoir triché.
34. Copinage sur les appels d'offres publics. Processus biaisés et/ou pervers.

Les éléments suivants ne sont en aucun cas une excuse au non-respect de cette charte à laquelle le politicien s'engage :

- Complexité de la fonction politique : la fonction politique est multiforme et les situations auxquelles les politiciens sont confrontés sont extrêmement variées. Il est donc difficile de rédiger une charte exhaustive qui couvrirait tous les cas de figure. Cette non-exhaustivité inévitable invite le politicien à redoubler d'honnêteté et de rigueur pour l'exercice de ses fonctions.
- Subjectivité des valeurs : les valeurs et les principes qui doivent guider l'action politique peuvent faire l'objet de débats et de divergences. Il est donc essentiel de trouver un consensus large sur les principes fondamentaux.
- Risque d'instrumentalisation : cette présente charte n'a pas pour intention d'être instrumentalisée par certains pour critiquer leurs adversaires politiques ou pour justifier des comportements opportunistes. C'est un engagement personnel qui ne sert en aucun cas à critiquer les autres.

Engagement

Cette charte est un point de départ et ne prétend pas être exhaustive. Il est important de souligner que l'exercice de la fonction politique est une fonction complexe qui nécessite une réflexion constante sur les valeurs et les principes qui doivent guider l'action publique.

Les politiciens signataires de cette déclaration s'engagent à respecter ces devoirs et à faire valoir ces droits dans l'exercice de leurs fonctions. Ils reconnaissent que le non-respect de ces principes peut entraîner de nombreuses conséquences sociales irresponsables, dont la perte de la confiance des citoyens et compromet le bon fonctionnement constitutionnel et démocratique.

Cette déclaration doit être considérée comme un engagement personnel, moral et éthique, complémentaire aux obligations légales existantes.

Les principaux points qui la distinguent sont :

- L'accent mis sur l'intérêt général comme principe directeur ;
- L'importance de la transparence et de la responsabilité ;
- La prise en compte des enjeux de long terme ;
- L'équilibre entre les devoirs et les droits ;
- Le respect du débat démocratique et de la pleine équité, le refus de toute discrimination.
- Respect de la VIE, de toutes formes de vie et des écosystèmes
- "Oui" ferme et déterminé pour un monde meilleur pour tous, beau et totalement différent, sachant que si on y croit fermement, c'est possible sans attendre.